L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE
NO 11 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour le demi-semestre, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'il faudra se rendre à la Nouvelle-Orléans ; mais seulement si les dites sommes ne seront payées avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis au moins trois jours avant que le temps de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par ligne de chaque ligne, pour la première insertion, et trois quarts pour chaque insertion subséquente. Tous les jours, quant considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le chiffre est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasine de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, hôtels, les agens pour navires, lignes des bateaux à vapeur, et en un mot, les maisons de commerce faisant la consommation, 200. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le prix des des sommes ci-dessus ne sera cet limité à un nombre de lois, et ils doivent être payés chaque semaine.

LES ANNONCES dans mariage, et au décès, les articles pour appeler l'attention du public à des vente d'immeubles, beaux meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle pourront être admises, doivent être payés au prix des annonces ordinaires ordinaires.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que vente d'esclaves particulières, ventes d'habitations et habitations, esclaves marrons, enfants trouvés, et égards &c. &c. lui seront portés en compte séparément et au prix ci-dessus spécifié.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées dans le délai de trois jours, seront portées en compte séparément et au prix ci-dessus spécifié.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées dans le délai de trois jours, seront portées en compte séparément et au prix ci-dessus spécifié.

AVOUTS ANNONCES publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AVOUTS ANNONCES publiées sera publiée à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, si qu'il y soit répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour la commodité du public, doivent insérer gratuitement les nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois rétribués doivent être considérées comme de nature politique, mais sont le double du prix ordinaire.

POELES.—POELES!—S. Locke & Co., No 8 Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spoor, patentes, de toutes grandeurs ; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie ; poêles à fournaux, idem à James, à deux et trois bouilloires ; pour de campagne ; poêles à navires et à steamboats ; aussi, des tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 24 déc—a

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Berrus, exclusivement des rues Royale et Quartier.

M. DOPIERRIS, docteur.
rue Ste Anne, no. 54.
26 jan

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les dépendances ont été mises à neuf beaucoup de soin, et disposée de manière à satisfaire tous les désirs. Les prix y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud d'abord et M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agentes dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et accordent les sûretés nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est offerte.

BICKER, HADLEY, DAVIS & Co.
20 déc 36, rue du Canal.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838

Messieurs,

Les directeurs de cette banque étant d'opinion que la récolte de coton dans cet Etat sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront empêcher la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de hon coton, avec les frais, livrés, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquement ci-après, au Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tênula, Saturtia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mobile. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus des agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes sûretés, ou plus, que cette somme a la direction ait l'obtenir la date ainsi.

Le coton devra être expédié à Lowell, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, après frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant pour l'étranger que du pays devront être déduits de son compte et le surplus chargé du prix net, tel qu'il le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. B. GRAYSON,
cashier.
20 déc—13

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront de place aux vieux frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière :

MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters, Benj. Story,
William Brand, Henry Lockett, Esq.
J. W. Brevellow, W. A. Gasquet,
J. H. Leverich, A. S. Buckner.
13 a

DENTISTE—Changement de domicile—Le Dr Duperay Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 280, entre Dauphine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
16 a

GRANITE—Le soussigné est maintenant prêt à recevoir des ordres pour du granite qui seront promptement remplis, pour toutes sortes d'ouvrage, d'architecture, tels que dépendes de magasins, bases et frontispices de maisons, dégrés d'escaliers, meubles, fenêtres et linteaux de portes, tombes des deux meilleurs matériaux et d'un travail soigné, qu'il, fera pour des plus court avis et au plus bas prix.

NEWTON RICHARDS.
117, rue de la Douane entre Bienville et Dauphine.

N. B. L'on peut mettre du granite au rez-de-chaussée—des maisons quoique en briques avec sûreté et sans beaucoup d'inconvéniens aux occupants.
13 avril—3m

MARRONNAGES.

ESCLAVE FUGITIF.
$10 DE RECOMPENSE.—Est parti Barron, il y a environ cinq semaines, le nègre GEORGE, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille au dessus de la moyenne, bien pris, ayant beaucoup de barbe, complexion rougeâtre. Il a les jambes très courtes et un de ses gros orteils se replie en dessous. Il a des lèvres très grosses.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geôle.

AVIS.—Défunt à la Grole de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, ébenist appartenant à Harrel de la Nelle. Orléans. Il déclare du son maître est cordon.—Il a une plaie sur l'oreille droite coupé, il parle l'anglais et le français, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon d'indienne, d'une chemise de toile grise et un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans une des geôles de cet Etat ou donnant avis aux propriétaires.

GOURDAIN & BENIT.
20nov—1m 13, rue Conti.

$50 DE RECOMPENSE.—Il est donnée à quiconque ramènera à la Presse à coton d'en bas ou écroueri dans une des geôles de la Nlle. Orléans, le nègre WILLIS, parti marron le 22 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné ; il est chauve l'habitude de bien grand et de lever le bras droit quand on lui parle ; il a une légère cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Quand il est chaussé il avait une casquette de castoré, un cuir et les pantalons de cotonnade.

On soupçonne qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'autour des presses à coton et qu'il essayera de quitter la ville soit en traversant le lac, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point le donner asile, s'il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

D. E. GUEX,
Secrétaire de la Presse à coton d'en Bas.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Il est donné à la personne qui logera en prison le nègre MARY ANN, âgé d'environ 20 ans, petite taille et parle gênée. Comme elle a un mari qui habite le bord des bateaux, on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer dans lui. Les nègres qui la tiennent de s'en hasarder dans les environs de la ville.

E. WILKINSON, St. Canal.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. VARNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien dessinateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire et à Prononcer en 30 Leçons, offre de mettre, et adressée reçu tel en publique, soit dans les leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, exclusivement Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tonal, la Tenue de Lettres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

Il temple de non-engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je ne serai ancerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais ces vifs remerciments à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 a J. OEVOTI.

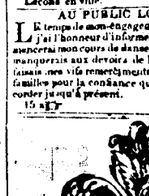

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine et Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous vous sommes assurément pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *prolongation des fonctions productrices* et la *stérilité artificielle*, et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénéneuse ; en fin c'est une des plus belles découvertes modernes de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS CUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain. Dans tous les cas de langueur, lassitude et débilité, il est infaillible ; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait naître la santé et la vigueur du corps. Mais il a des propriétés particulières et ses effets sont basés sur le *Magnétisme* et la certaineté avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement la vie des hommes de cinquante ans.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de nitrate d'une nature vénéneuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le composent, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées par la vieillesse, il peut aussi rétablir avec avantage aux enfants de la nature, et de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a produit à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux résultats qui ont été obtenus, la connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été dépositaire qu'il ne se rencontre presque point de *cas de stérilité naturelle ou d'impuissance prématurée*, de plus que les cas de stérilité dépendant de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le *Cordial du docteur*.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le flux blanc, les maux de reins difficiles, et douloureux, tient des maux de l'estomac et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail rue no. 63, rue Royale, Frix, 24 la bouteille.

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

Le soussigné offre en vente sa maison en face du bas de la ville, avec 5 acres en plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, il suffit de dire que les améliorations, de la collection choisie de arbres d'agrément et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la situation, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traverse par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invitées à venir examiner les lieux.

Conditions.—Un acquéreur comptant, la balance en paiements échelonnés avec intérêt. Tout le reste est incontestable.

Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une autre belle maison en briques à deux étages et à chambres qui sera vendue avec ou séparément. 9 av—2m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		*De la Nlle. Orléans.*	
Char à cheval à 4 h.	A.M.	Char à cheval à 5 h.	A.M.
Locomotive	8 "	Locomotive	7 "
"	10 "	"	9 "
"	12 M	"	11 "
"	2 P.M	"	1 P.M.
"	4 "	"	3 "
"	6 "	"	5 "
"	8 "	"	7 "

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les char partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui se déterminent à y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partira immédiat de Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 1 heure, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par la locomotive, le sont se prendre des billets, attendu qu'il ne délivrera aucun conducteur de recevoir de l'argent en vile de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures et de la rue du Canal à 6½ heures du matin, et continueront chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal reprêt à 8 h½ de la rue du Canal.

Les Médecins sont particulièrement priés de ne mettre les pieds sur les coussins, et de ne jamais dans les chars lorsque les dames y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HEMPSON,
Surintendant en chef.
11 mai

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mille Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mille Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mille Point à Dunkirk, dans un jour et demi.

EXTRA.

De Mille Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mille Point la ligne rejoigne joint les bateaux sur la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, fait sont la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Missouri à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est allouer que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau sur Green River Hôtel, Bowling Green
Bureau général de route Nashville,
Mille Point.
Louisville.

W. D. BOACH & Co. Clarksville Tenes.
1 mai.

BUCKNER & PUTTE,
Avocats, Clinton (Mississippi)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT
HENDERSON & GAINES, Nouvelle-Orléans.
SMITH & ROORHEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGERON.

AVIS—R. B. SYKES, encanteur du nègre commerce pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'entrepôt de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle Orléans—Lundi le 20 mai 1839. Présent l'honorable Charles Waldo, Juge—No. 119.—Plaise Schingler, demandeur, contre les biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aît lieu dans l'étude de Jacques Turgeau, Esq. not. le 24ème jour de mai 1839, à 10 heures, a. m. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en prendre toute mesure judiciaire contre sa personne ou sa propriété exemptée. Il est de plus ordonné que P. R. Grandsont, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers et assurer de cette cause.

Par ordre de la cour.
ED. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 11578.—M. Dubuc *vs.* ses créanciers.—Sur motion de Geo. W. Bolt, Esq., avocat du pétitionnaire, il a été ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire, étant guidé dans l'avis appelant une assemblée des créanciers dans cette cause, et en conséquence de la vente, ladite assemblée aura lieu dans l'étude de Philippe Lecoste, Esq. notaire public, au mardi le 15ème jour de juin 1839, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et prendre en considération la conclusion de sa pétition.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,759.—Edward Salt demandeur, ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, se rendent dans la Cour, lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites, pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation, et ordonne que les huissiers jurés et ministériels de la personne ou ses biens sont saisis, et suspendus.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
28 mai—3m G. W. LEWIS, Greffier.

COUR COMMERCIALE.—No. 396.—Table de Marbre contre les créanciers.—La cession des biens des propriétaires est acceptée par la Cour sous le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, le 25ème jour de juin 1839, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en ordonnant toute procédure judiciaire contre leurs personnes ou en leurs propriétés exemptées.

Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1839.
2 mai—3 ED. GARDERE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 11578.—M. Dubuc *vs.* ses créanciers.—Sur motion de Geo. W. Bolt, Esq., avocat du pétitionnaire, il a été ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire, étant guidé dans l'avis appelant une assemblée des créanciers dans cette cause, et en conséquence de la vente, ladite assemblée aura lieu dans l'étude de Philippe Lecoste, Esq. notaire public, au mardi le 15ème jour de juin 1839, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et prendre en considération la conclusion de sa pétition.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,759.—Edward Salt demandeur, ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, se rendent dans la Cour, lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites, pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation, et ordonne que les huissiers jurés et ministériels de la personne ou ses biens sont saisis et suspendus.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
28 mai—3m G. W. LEWIS, Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR R. TRICOU, encanteur.

Il sera vendu jeudi six juin prochain, à midi précis, à la Bourse St. Louis, un demi terrain situé au faubourg Ste Marie, faisant partie du terrain désigné par le No 8, du plan dressé par Joseph Pilié, voyer, déposé en l'étude de R. Stringer, maintenant Jules Mossy par acte du 27 décembre 1835. Ledit terrain mesure 30 pieds de face à la rue de Cirque entre les rues Paydras et Perdido sur 90 pieds de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions 1/3 comptant, balance à 6 18 mois de crédit, en cas de non paiement, les billets portent intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente devant Achille Champello not. pub.
23 m

PROPRIETES DANS LE CHEMIN DE BAYOU PAR M. BARNETT Sr.

Il sera vendu samedi le 1er juin prochain, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, (si elles ne sont pas vendues avant :)

Cette belle PROPRIETE AMELIOREE, appartenant ci-devant à Manuel Fleytas Esq., et jusqu'ici établissement connu sous le nom d'Académie de Bellanger, située en face du triangle, formé par la jonction des rues Espalanade et Bayou. Cette propriété mesure 144 pieds, 7 pouces, (mesure américaine) de face à la rue du Bayou, sur une profondeur de 3 arpens.

Les améliorations de cette propriété, consistent en une MAISON, briquée en entre poteaux et bien finie, ayant 4 appartemens au rez de chaussée, et deux chambres à coucher au dessus ; aussi deux belles briqueries entre pileaux, dans la cour, cuisine, chambres à domestiques, pavillon, &c. &c. Aussi une écurie, divisée pour 3 chevaux et 3 vaches, remise et grenier à foin. Tous ces bâtimens n'ont point encore trois ans de service et sont bâtis des meilleurs matériaux.

Cet établissement est bien situé pour une laiterie et le jardinage, et est certainement un des meilleurs site pour une maison de campagne, étant à une petite distance de la ville.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 24 mois de crédit, en donnant des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction du vendeur, par coupons égaux, et portant 10 pour cent d'intérêt, si ils ne sont point payés à leurs échéances.

Cette propriété étant vendue pour cause une société, le vendeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les billets offerts en payement, sinégie le droit de déclarer la vente nulle et non avenue, si l'acte de vente n'est point passée avant le 15 juin prochain.

L'acte de vente sera passée pardevant Amédée Ducajed, Esq. not. pub. 26m

PAR DOMENGON.

Il sera vendu Mardi, le 28 mai 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, sans réserve et pour clôre une affaire ;

Le towboat à vapeur PACIFIC avec les appareux et agrès selon son inventaire qui peut être vu à bord qui sera exposé le jour de la vente. Le bateau et la machine à vapeur sont en bon état, bien pourvu de tout ce qui est nécessaire et d'une grande quantité de charbon.

Les conditions de la vente sont—1/3 comptant, 1/3 à 6 mois, et 1/3 à 12 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction des vendeurs. Le payement et les billets devront être remis aux mains de M. Carlisle Pollock, notaire public, 48 heures après la vente, faute de quoi le bateau sera de nouveau mis en vente au frais de l'acquéreur.

La livraison du bateau se fera immédiatement après la vente.

Les comptes et réclamations contre de bateau, devront être présentés au jour avant la vente et l'on ne paiera aucun compte qui serait présenté après cette date.

Les réclamations devront être présentées à Henry P. Baxter, agent du bateau à la Pointe Mitlandon.
24 mai

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Succession de feu Louis Landry.

EN VERTU d'un ordre de la Cour des Preuves de l'ouest et pour la Paroisse Allemande, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, aux lieux et heures ci-après décrits, le 10 juin 1839, à six heures du matin, la propriété suivante ; savoir :—

UNE TERRE OU HABITATION.

Située dans la dite Paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, environ trois milles en haut de Bonnevillle, bornée en haut par la terre de Wade Hampton Gilbert, en bas par celle d'Edouard Duffil jeune, ayant quinze arpents trois quarts, plus ou moins, de face au fleuve, sur cinquante cinq arpents de profondeur à la ligne intérieure, et cinquante arpents après sur la ligne supérieure, ensemble toutes les bâtisses et améliorations se trouvant sur eu appartient à la susdite habitation, consistant principalement en une vaste sucrerie en brique, avec une très belle maison de maître, &c. &c.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Dix mille piastres payable au premier mars 1840, et la balance en trois paiemens égaux et annuels, dont le premier échera en toute mars 1841, avec caution solidaire ou en billets endossés, au choix des héritiers, et portant intérêt jusqu'à parfait paiement.

Toute somme qui ne sera pas payée à échéance portera intérêt annuel du jour de l'échéance à dix pour cent.

N. B. L'acquéreur sera mis en possession le premier janvier prochain, et non avant.

E. DUBUYL.
Ascension, ce 7 mai 1839. 21 mai—2

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Vente BOISSON, distributeur du Dr. BULER, pharmacien Chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où on trouvera constamment préparé à l'*eau simple acidulé gazeuse pour table*, de magnésie saturée, les eaux de *Sedlitz*, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wetz*, de *Clermont-Ferrand* de *Soulitar* de *Barèges*, de *Saratoga* et *Congress* et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formulas de faire des médecins, ainsi qu'un toutes les substances ordinaires à composer à domicile, les bains, les savons et les cosmétiques de toute espèce. 27 février—m

AVIS—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Clegg & co. est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la société pour cet objet seulement, et les affaires seront à l'avenir conduites par Charles Clegg, en son propre nom et pour son compte.

(Signé,) JOHN C. HARRISON,
CHARLES CLEGG,
Nouvelle Orléans, 1er. mai. 2 mai—y

AVIS D'ENCAN

J. A BEARD informe respectueusement son ami et le public en général, que par ordre du maire et des honorables Recorder et Aldermen de la commune municipale, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levee, tous les marchés et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour où ils seront prêts à les recevoir.

Les marchandises seront mises en vente le lendemain de leur réception, et les ventes seront faites au plus offrant et dernier enchérisseur, à 10 heures du matin, et à 3 heures du soir, et les prix seront limités seulement, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans frais.

La vente commencera chaque jour à 10 heures du matin.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune.
2 mai

HYDROGIONS ou appareils pour bains vie phie, en de vapeurs, à vendre par le soussigné. Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. lequel a tenu forme un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà très en usage en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et, au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt du prochain, qui se trouvant chaque heure. A 8 heures, ils partiront tous les demi-heures, jusqu'à 8 12 heures du soir, de St. Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal reprêt à 8 h½ de la rue du Canal.

Les Médecins sont particulièrement priés de ne mettre les pieds sur les coussins, et de ne jamais dans les chars lorsque les dames y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HEMPSON,
Surintendant en chef.
11 mai

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mille Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mille Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mille Point à Dunkirk, dans un jour et demi.

EXTRA.

De Mille Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mille Point la ligne rejoigne joint les bateaux sur la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, fait sont la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Missouri à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est allouer que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau sur Green River Hôtel, Bowling Green
Bureau général de route Nashville,
Mille Point.
Louisville.

W. D. BOACH & Co. Clarksville Tenes.
1 mai.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, *d'après Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hospitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes ; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront encore de leur guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No 265, entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a

PREMAUX, *fabricant et marchand de papier peint* No 147, rue de Chartres, vient de recevoir sur les derniers bâtiments de France et de New-York un grand assortiment de papiers peints et de livres français.

Lamartine (Lavigne, (Oeuvres complètes, 40 vols.
La Popularité
Balzac, oeuvres complètes.
Maison Nucingen,
Rivalités en province,
Les Chouans.
J. Sand, oeuvres complètes, 2 vols.
L'Uscoque,
Mauprat,
Maîtres Mosaïstes,
Dernière Aldine,
Lelia,
Indiana,
Lettres d'un voyageur.
A. Dumas, oeuvres complètes, 2 vols.
Impressions de Voyages,
Souvenir d'Antony
Ascé,
13 jours au Sinai,
Contes et nouvelles,
Pauline,
Capitaine Paul,
S. Sue, Arthur.
F. Leconte, chroniques de la Marine française,
Mémoires de Lafayette,
d'un prisonnier.
Michel Raymond, bouquet de Mariage,
Victor Hugo, oeuvres complètes 2 vols
Ruy Blas.
Notre dame de Paris.
Thiers Révolution Française, nelle. édition, 4 v. 8o.
Cooper, Voltaire, Rousseau, W. Scott, Chateaubriand, cap. Marryat, Lamartine, Paul de Kock, Alfred le Vigny, oeuvres complètes, nouvelles éditions.
Napoléon Landais, Dictionnaire français, 2 v. in 4o.
Beyer, do anglais, 2 v.
Bail, Géographie abrégée, 2 v.
Et un grand assortiment de livres de tout genre, de Médecine et de Droit,
Dictionnaires et scientifiques,
Livres Espagnols et Italiens,
Choix considérables de Pièces de Théâtre,
Régistres français et américains,
Jeux de livres de toutes grandeurs,
Fournitures de Bureaux,
Boîtes mathématiques,
Cor jas, tire lignes, règles de toute grandeurs de Tabet.
Papiers satinés pour appartements et cieds de lits.
Vins pour salles et cafés.
Antimer, bataille d'Austerlitz, Jardins pittoresques, Paris français, chasses royales, Roland furieux, les 4 saisons, Jardin d'Armide, Français en Egypte.
Papiers Comagne du prix de 25, 31, 37, 50, 62 et 75 cents et au-dessus.
Bordures lambrissées à 31 à 250.
valeur de 25 à 3 à 50.
E. PREMAUX,
147, Rue de Chartres.

TRAITES sur New-York, à vendre par
VAN WYCK & co, 30, Camp.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sarah et Pleasanville.—Le nouveau bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart ; ce bateau a toute ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Pleasanville ; et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant régulièrement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 déc—17 ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER
—Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marchour, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A. 1., fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les mardis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux arrangements, s'adresser à
29 nov GOURDAIN & BENIT,
13, rue Conti.

PAQUEBOT PAYLIKER
—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le nouveau bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bourseth, est attendu à chaque jour ; il fera ensuite régulièrement